"Certifié conforme"

"Certifié conforme"

ABBO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 92 route de Bayonne
64140 BILLERE
929 446 458 RCS PAU

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 6 OCTOBRE 2025

Le 6 octobre 2025 à 19 heures, les associés se sont réunis 314 rue Nikola Tesla, ZAE LONSTECHNORD, 64140 LONS, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre remise en main propre le 15 septembre 2025.

Monsieur Grégoire DELAGE préside la séance en qualité de Gérant associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Gérants présents à l'assemblée :

- Monsieur Cédric HARISTOY, Gérant, assiste à l'assemblée.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres recommandées avec demande d'avis de réception et les récépissés postaux ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée, qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte au Président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 2-2 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 92 route de Bayonne, 64140 BILLERE à 314 rue Nikola Tesla, ZAE LONSTECHNORD, 64140 LONS, à compter du 1er octobre 2025.

En conséquence, l'article 2-2 des statuts a été modifié comme suit :

« *2-2 – SIEGE SOCIAL – R.C.S.*
Le siège social est fixé à LONS (64140), 314 rue Nikola Tesla, ZAE LONSTECHNORD, du ressort du Tribunal de Commerce de PAU, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
Monsieur Grégoire DELAGE

Monsieur Cédric HARISTOY

CH GD